

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 Septembre 2022 - convocation du 19 Septembre 2022
Compte-rendu

L'an deux mil vingt et deux et le vingt-quatre septembre à neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

Présents : Mme Touria CHARTIER, Mme Paula PIMENTEL, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Christian POIRIER, M. Guy REYNIER, M. Yves BECKER, Mme Annie GUERTON, Mme Géraldine BAUGE

Absent(e)s excusés : Mme Sophie PORTEJOIE donne pouvoir à M. Jean Jacques NOTSECK

Secrétaire de séance : M. Jean Philippe GRIFFON.

1. Comptabilité publique : Passage de la m14 à la M 57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a vocation, à partir de 2024 et de manière généralisée, à se substituer aux autres nomenclatures en particulier M14, M52 et M71 s'appliquant respectivement aux communes, départements et régions.

Ce changement a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités. Anticiper sur ce changement permettra d'être mieux accompagner dans les changements que cette nomenclature amène pour la collectivité.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité à la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

2. Subventions transport 2022/2023

Le maire rappelle le montant de la subvention accordé dans le cadre des Pass Navigo Imagine R et des aides aux familles par la commune en 2021-2022.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité de renouveler le principe et le montant de la subvention pour 2022-2023 (80 Euros par Pass Navigo)

3. Location / prêt du tiers-lieu pour des activités supplémentaires

Le maire présente le cas de deux demandes de salle pour des activités associatives qui auraient éventuellement un prolongement dans le cadre d'une activité sportive. Les demandes concernent des associations proposant une initiation à des pratiques de sophrologie et une pratique d'exercices sportifs à destination par exemple des anciens.

Il est proposé de mettre à disposition la salle communale, dès lors que l'activité proposée est compatible avec les actuelles activités exercées dans la salle et une fréquence d'utilisation d'une fois par semaine maximum, dans les conditions suivantes :

- Gratuitement pour les associations.
- En location, s'il s'agit d'une activité devant être rémunérée.

A cet effet, un modèle de convention sera mis en place et devra comprendre la demande d'une assurance, la remise en état des lieux après l'utilisation de la salle. La tarification pour une activité devant être rémunérée, sera calculée en cohérence avec le temps d'utilisation de la salle.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour cette mise en place.

4. Décision modificative budgétaire

Le maire indique qu'une décision de modification de budget au chapitre 012 (compte de charge) va être prise dans le cadre

- De réévaluations d'indice (non transmises par le CIG) sur l'année 2021
- De réévaluations d'indice (non transmises par le CIG) sur l'année 2022
- De réévaluation des salaires depuis juillet 2022, liée à l'augmentation du point d'indice de 3,5%

Dans ce contexte, Une augmentation des budgets prévus sur du chapitre 012 sera faite à hauteur de 10 400 Euros. Afin de conserver l'équilibre budgétaire la même somme sera retranchée du compte 61558 au chapitre 65.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour cette décision modificative budgétaire.

5. MEDADOM : la téléconsultation

Le maire présente la possibilité d'abonner la commune à la SOLUTION « MEDADOM ».

- Cette solution consiste dans l'installation d'une borne de téléconsultation dans la mairie s'appuyant sur un réseau national de médecins adhérents.
- Il n'y a pas de surcoût pour l'utilisateur à ce type de consultation.
- Cette borne d'une dimension de 46 cm x 46 cm x 46 cm est équipée
 - 1 Lecteur carte vitale, 1 écran tactile, 1 caméra, 1 casque équipé, 1 microphone.
 - 1 stéthoscope, 1 dermatoscope, 1 tensiomètre, 1 thermomètre, 1 otoscope

Il s'agit de proposer aux habitants une solution de proximité et de confort pour des renouvellements d'ordonnance ou de pré diagnostic simple dans le cadre de symptômes ne nécessitant pas d'urgence.

Il ne s'agit pas d'une solution pour traiter les urgences. Il sera important de le signaler aux habitants

La solution semble compatible avec les jours d'ouverture de la mairie.

Il est proposé de créer un groupe de travail avec Paula PIMENTEL, Touria CHARTIER, et Sophie PORTEJOIE pour la mise en place d'un protocole d'utilisation clair à l'usage des habitants

Pour accompagner cette mise en place une information sera faite auprès des habitants sur les horaires des pharmacies de proximité et celles qui sont également équipées de ce dispositif.

Le coût pour de la solution, pour la commune, est de 215 euros HT / mois avec une abonnement de 36 mois ;

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour la mise place de ce service aux usagers.

6. Implantation d'une entreprise

Une entreprise de concassage de matériaux propose de s'installer sur la commune en bordure de l'actuel « hangar » de M. Sébastien BOISSIERE. Cette activité spécialisée dans le recyclage de matériaux « neutres » vient dans la continuité de l'activité de M. BOISSIERE.

Cet été et par vent d'Est, nous avons évalué avec des tests les nuisances sonores et de poussières que cette activité aurait pu générer. Ceci avec succès. Il est précisé que l'activité de concassage ne sera pas régulière mais sur des courtes périodes tous les deux mois. Cette implantation ne nécessite pas de construction.

En complément, cette implantation, en proposant aux artisans une activité de recyclage à moindre coût, peut permettre d'éviter les dépôts sauvages de plus en plus réguliers sur nos communes.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour la mise place de cette entreprise.

7. Projets éoliens sur la commune

Le maire rappelle le contexte actuel d'une prospection active de promoteurs de projets éoliens sur notre commune et les communes voisines.

Sur notre commune, ces projets interviennent dans un contexte de libération d'un couloir aérien militaire.

La société Éoliennes Solidaires, propose deux projets d'implantation sur les communes d'Abbéville-la-rivière/Fontaine la rivière et Arrancourt/Saint Cyr la rivière.

La société s'est présentée au conseil municipal et annonce qu'elle conditionne ses projets à la position de la commune.

Dans ce contexte le conseil municipal :

- Après avoir recueilli le sentiment des habitants au cours des trois réunions citoyennes du mois de septembre.
- Après avoir débattu en conseil du corolaire de cette décision, des arguments et des questions de chacun sur le sujet

A décidé d'organiser **une consultation de la population sur la question : « Souhaitez-vous l'implantation de projets éoliens sur la commune et les communes limitrophes »**

Cette consultation aura lieu du 30 Septembre au 14 Octobre. Une information sera faite dans les boîtes aux lettres. Il sera possible de voter (de manière anonyme) aux heures d'ouverture.

- La mairie organisera une réunion ou point d'information sur ce projet le 8 octobre prochain de 8h à 10h
 - Il s'agira pour la mairie de pouvoir répondre aux questions des habitants sur tous les sujets attenants à ces projets
- La présentation de la société Éoliennes Solidaires sera consultable en mairie et mise en ligne sur le site internet de la mairie.
- (Une réunion d'information sera également faite par la société Éoliennes Solidaires, la date sera communiquée dès qu'elle sera connue).

A l'issue de la consultation, le conseil municipal délibèrera officiellement sur ces projets.

Néanmoins, considérant dans cette démarche qu'il était important pour les habitants de connaître la position du conseil municipal sur le sujet il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat a été le suivant :

- 8 voix contre
- 2 voix pour
- 1 voix « je ne sais pas »

8. Questions diverses :

Sens giratoire autour de l'église : constatant une régulière incompréhension des usagers sur le sens de circulation, une consultation des riverains sera faite pour savoir s'il faut modifier le sens giratoire autour de l'église.

Mise en place de plots devant le porche de l'église afin de préserver un chemin de promenade devant le porche et de limiter le nombre de voitures en stationnement dans cet espace. Il s'agit de conserver la possibilité pour les riverains de stationner en évitant les 9 voitures stationnées certain week-end, gênant la circulation sur le côté le plus étroit. Le nouveau parking municipal est la pour cela.

Sécurité et vitesse. Réflexion sur le remplacement des panneaux de limite de vitesse par des marquages au sol à l'image de ce qui a été fait sur Arrancourt

Signalisation au croisement et à proximité de l'église de la présence d'une bibliothèque, d'un parking, d'un potager pédagogique.

Apporter une information aux parents sur le coût des cartes scolaires et son utilisation dans le cadre de la cantine.

Organisation de Noël : Une réunion doit être organisée avec Arrancourt pour l'organisation.

Travaux Arrancourt au carrefour de la sente des alouettes : Signaler au chantier le risque d'un déversement des eaux pluviales sur la voirie de la côte de Fontenette.

Clôture de la séance à 11h30

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,